

Direction Europe,
Attractivité et Aménagement
Service Aménagement des Territoires

Monsieur François HORNY
Maire
Mairie
1 place de Rochetoirin
68700 ASPACH-MICHELBACH

Dossiers n° 20-111
Suivi par Mathias MEONI
Tél. : 03 89 30 61 28

Colmar, le

Monsieur le Maire,

Vous avez notifié pour avis au Conseil départemental du Haut-Rhin, votre projet arrêté en date du 11 février 2020 de Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément à l'article L.153-16 du code de l'urbanisme.

J'ai le plaisir de vous faire savoir que ce dossier recueille l'avis favorable du Conseil départemental.

L'analyse des documents par mes services me conduit aussi à formuler quelques remarques ci-jointes que je vous remercie de bien vouloir examiner. Celles-ci portent principalement sur la thématique de l'environnement.

J'attire en particulier votre attention sur le risque inondation chemin des chênes et sa prise en compte dans le dossier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

1952
1953
1954
1955
1956
1957
1958
1959
1960
1961
1962
1963
1964
1965
1966
1967
1968
1969
1970
1971
1972
1973
1974
1975
1976
1977
1978
1979
1980
1981
1982
1983
1984
1985
1986
1987
1988
1989
1990
1991
1992
1993
1994
1995
1996
1997
1998
1999
2000
2001
2002
2003
2004
2005
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
2021
2022
2023
2024
2025

1952
1953
1954
1955
1956
1957
1958
1959
1960
1961
1962
1963
1964
1965
1966
1967
1968
1969
1970
1971
1972
1973
1974
1975
1976
1977
1978
1979
1980
1981
1982
1983
1984
1985
1986
1987
1988
1989
1990
1991
1992
1993
1994
1995
1996
1997
1998
1999
2000
2001
2002
2003
2004
2005
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
2021
2022
2023
2024
2025

1952
1953
1954
1955
1956
1957
1958
1959
1960
1961
1962
1963
1964
1965
1966
1967
1968
1969
1970
1971
1972
1973
1974
1975
1976
1977
1978
1979
1980
1981
1982
1983
1984
1985
1986
1987
1988
1989
1990
1991
1992
1993
1994
1995
1996
1997
1998
1999
2000
2001
2002
2003
2004
2005
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
2021
2022
2023
2024
2025

AVIS ET OBSERVATIONS RELATIFS AU PROJET DE PLU ARRETE DE LA COMMUNE D'ASPACH-MICHELBACH

L'examen du projet de PLU appelle les observations suivantes :

◆ Concernant l'environnement

Eau potable :

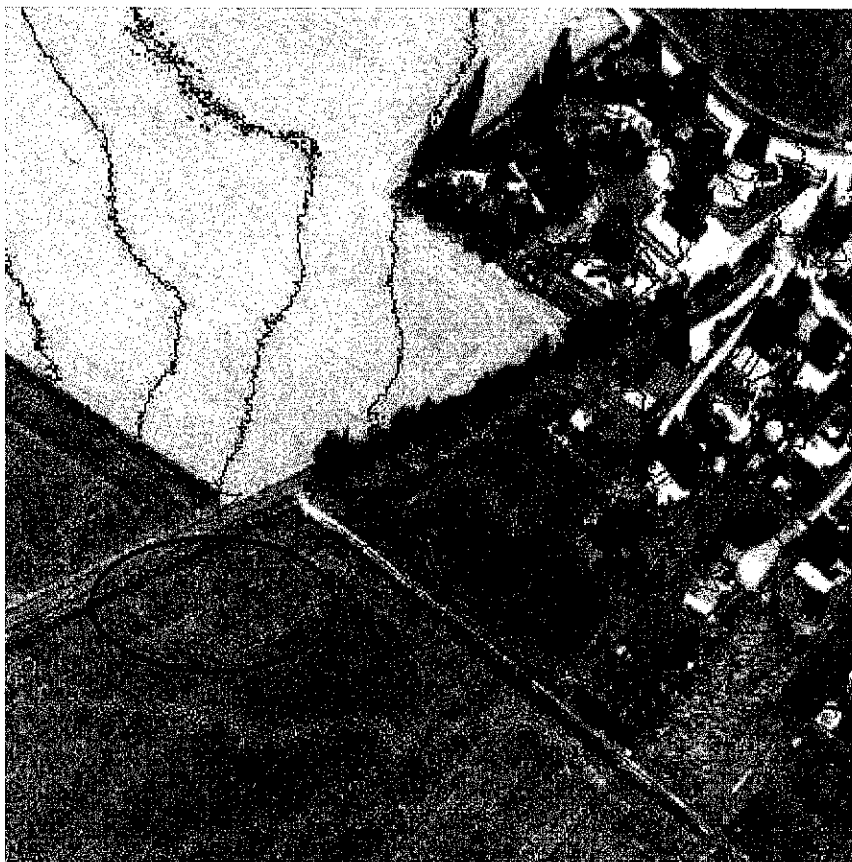
Dans le rapport de présentation, pour un des deux plans du réseau d'eau potable, il faudrait modifier un sous-titre : il concerne MICHELBACH et non ASPACH-LE-HAUT (les deux plans sont indiqués comme concernant ASPACH-LE-HAUT).

Zones humides :

Dans le rapport de présentation partie 1 en page 49, sont mentionnées "les zones humides du Conseil départemental" : il conviendrait de préciser qu'il s'agit de l'inventaire de 1996, mis à jour par le Conseil départemental en 2013 pour le SAGE de la Doller, récemment approuvé le 15 janvier 2020.

Risque inondation :

Suite à une étude réalisée par le Conseil Départemental en 2008, un projet de bassin de rétention était proposé pour réduire le risque d'inondation au niveau du chemin des chênes (voir emprise ci-dessous).



Dans le zonage, ce secteur est indiqué en zone 2AU (secteur ouvert à l'urbanisation à long terme).

Si la commune souhaite porter un projet de réduction du risque, il convient de prévoir un emplacement réservé à l'endroit indiqué en rouge pour la construction d'un bassin de rétention. La Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie (DEVI) du Département se tient disponible pour assister techniquement la commune dans ce projet.

Il est préconisé de ne pas ouvrir ce secteur à l'urbanisation sans prise en compte préalable de ce risque d'inondation ; à minima, il conviendrait d'indiquer la connaissance de ce risque dans les différents documents.